



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24/11/2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix huit novembre, s'est assemblé au Foyer du Centre Educatif et Culturel d'Yerres sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN.

ETAIENT PRÉSENTS

Nicolas DUPONT-AIGNAN, Romain COLAS Bruno GALLIER, Georges PUJALS, Christine GARNIER, Michaël DAMIATI, Olivier CLODONG, Valérie RAGOT, Patrick BERNARD, Jacky GERARD, Annie FONTGARNAND, Eric ADAM, Clarisse ANDRE, Marie-Françoise ARTIAGA, Françoise BALU, Gaëlle BOUGEROL, Gérard BOUTHIER, Dominique BRUGUERA, André CANAS, Gilles CARBONNET, Dominique CHEMLA, Chloé DELCROIX, Marie-thérèse DONZEAU, Marie-Hélène EUVRARD, Paule FONTANIEU, Jean-Claude FRAVAL, Michelle GABIGNON, Claire JAMROZ, Nicole LAMOTH, Stéphane LEMÉE, Jean-Claude LE ROUX, Pascal MICHELANGELI, Dominique MONGE-MANTAL, Dominique MORIN, Marc NUSBAUM, Dominique RENONCIAT, Jérôme RITTLING, Michel ROUSSEAU, Martine SUREAU, Jean-Gilles SZYJKA, Philippe WELSCH.

POUVOIRS

Damien ALLOUCH donne pouvoir à Dominique MORIN
Yolande BUFQUIN donne pouvoir à Olivier CLODONG,
Christophe CARRERE donne pouvoir à Pascal MICHELANGELI,
Catherine DEGRAVE donne pouvoir à Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Lionel SENTENAC donne pouvoir à Martine SUREAU

ABSENTS

Christine SCALLE-MAURY
Khadidja SEDDIKI

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORTS

Une réunion s'est tenue le 13 octobre dernier, en Préfecture, avec la RATP. Cette dernière a présenté les travaux qui sont envisagés sur le tronçon parisien du RER A, durant les étés 2015 à 2021. L'objectif est de sécuriser la ligne, dont les ouvrages datent de plus de 40 ans. Un courrier a été adressé à tous les Maires du Val d'Yerres pour les en informer.

Dans le même temps, j'ai saisi la RATP et le STIF pour connaître les incidences de ces travaux pour les usagers de notre RER D, tant pour ce qui concerne les correspondances, que s'agissant des craintes de saturation généralisée des RER et métro.

Notre collègue Valérie RAGOT a animé la deuxième réunion du groupe de travail « transports » du Val d'Yerres. Il a en particulier été débattu de l'avancement du dossier de la ligne M avec le STIF et la STRAV, l'objectif étant de mieux desservir le quartier des Hautes Mardelles à Brunoy. Le sujet du prolongement de la ligne B à la gare de Brunoy en semaine et le samedi a également été présenté. Ce dossier n'est pas abouti à ce stade.

FORÊTS

Romain COLAS et Patrick BERNARD ont reçu l'ONF et les villes autour de Sénart le 20 octobre dernier, pour aborder le sujet des dépôts de déchets en forêt. De nombreuses communes étaient représentées. Plusieurs solutions ont été proposées : fermeture des accès routiers en forêt, accompagnement par les collectivités des plaintes ONF auprès du Procureur, apport en déchetteries dans le cadre des « quotas communaux » ouverts par le SIVOM, groupement de commande...

Une solution de nettoyage a par ailleurs été trouvée avec le SIVOM, pour les 150 m³ de déchets actuellement présents en forêt. Le SIVOM prendra en charge la mise à disposition de 5 bennes de 30 m³ et le traitement des déchets, l'ONF mettant le personnel et le matériel à disposition pour charger les bennes.

Une réunion technique est par ailleurs programmée le 26 novembre avec l'ONF, le SIVOM, le SIREDOM, la CASVS et le Val d'Yerres pour articuler les interventions et contributions respectives pour l'année 2015.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bruno GALLIER a réuni le 17 novembre les référents communaux sur les questions de développement économique. La feuille de route partagée par le groupe de travail a été arrêtée comme suit : mise en place d'un observatoire des entreprises du territoire, avec une actualisation semestrielle des données ; création d'une bourse des locaux partagée par les six communes du Val d'Yerres, avec une centralisation par le service développement économique du Val d'Yerres ; recensement des marchés et commandes passés par les communes et le Val d'Yerres, auprès des entreprises du territoire...

Par ailleurs, le 21 novembre, 180 entreprises étaient réunies au Château de Santeny pour la deuxième rencontre inter-entreprises du Plateau Briard et du Val d'Yerres.

TRAVAUX

PPI

BIBLIOTHÈQUE DE BRUNOY

Le Dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation, pour un lancement de la consultation des entreprises en janvier 2015. L'échéancier est tenu, avec une notification des marchés de travaux en Mai 2015 et une ouverture au public en septembre 2016.

MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

La programmation du nouveau projet avance bien. L'appel à candidature, première étape du concours pour le choix du maître d'œuvre est lancé pour un retour début janvier 2015.

SERVICES A LA POPULATION

SPECTACLES

Au 19 novembre, 35 789 places ont été vendues, soit un taux de remplissage de 71, 27%.

2 382 abonnements ont été souscrits, soit + 24,87% par rapport à la saison 2013/2014 (1 587) pour 12 637 places vendues (8 063 - saison précédente).

BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques du Val d'Yerres ont participé du 8 au 15 octobre à la Fête de la science. Elles ont organisé autour du thème de la cristallographie retenu cette année, des conférences poétiques, des ateliers scientifiques et des ateliers multimédias dont le programme figurait en bonne place sur essonne.fr.

505 enfants ont participé aux différents ateliers dont 257 élèves de 15 classes de 6 établissements scolaires du Val d'Yerres. 3 800 € de subvention ont été attribués à ces actions labellisées « Fête de la science » pour un budget total de 5 363.80€ au final.

FESTIVAL D'ORGUE

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres s'associe à l'Association des Amis des orgues et à la Ville de Brunoy - depuis l'installation d'un orgue en l'Eglise Saint Médard de Brunoy inauguré en 2008- pour créer annuellement un Festival d'orgue. La 7^e édition de ce Festival s'est déroulée du dimanche 16 novembre au dimanche 23 novembre 2014. La Communauté d'Agglomération a pris en charge le Récital de François-Henri Houbart, concertiste et improvisateur de renommée internationale, qui a accueilli 162 spectateurs.

CINÉMA

Les séances de cinéma mobile (créées en partenariat avec la société ADCI, exploitante des cinémas « Le Buxy » à Boussy-Saint-Antoine et « Le Paradiso » à Yerres) programmées avec « Samba » d'Olivier Nakache le 24 octobre à Crosne et les « Boxtrolls » de Graham Annable le 31 octobre au

Théâtre de la Vallée de l'Yerres ont enregistré respectivement 132 entrées et seulement 21 entrées pour l'autre.

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Elaboration du futur Contrat de ville : réunion de concertation des maires le 28 novembre (14h au siège du Val d'Yerres)

A la demande de Christine Garnier, Vice-présidente, les maires des 3 communes retenues dans la nouvelle géographie prioritaire (Brunoy, Epinay, et Quincy) se réuniront le 28 novembre prochain pour préciser les orientations stratégiques du futur contrat de ville du Val d'Yerres, arrêter la cartographie des quartiers vécus et définir une méthodologie de travail (coordination villes/ intercommunalité). La signature du contrat de ville est prévue au printemps 2015.

RESSOURCES HUMAINES

1. ENTREE :

Mademoiselle Imen BENKHALED est recrutée du 1er décembre 2014 au 30 septembre 2015 en contrat d'apprentissage sur une mission principale : la rédaction du document Tourisme ; elle travaillera également, en lien avec la Sothevy, sur la prospection d'entreprises pour la location des salles de séminaires du CEC.

Cette jeune étudiante poursuit une licence professionnelle en Management International Tourisme et Tourisme.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 29/09/2014 (article L5211-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2014/85	15/09/2014	Signature d'un contrat de service pour une mission de définition et choix du mobilier (DCM) dans le cadre de la réhabilitation de la médiathèque de Brunoy avec le cabinet BASALT ARCHITECTURE.	3000,00 €
2014/86	17/09/2014	Convention de subvention conclue avec l'association F93, destinée au soutien financier des projets labellisés « Fête de la Science » se situant en Ile-de-France	800 € à titre de recettes
2014/87	19/09/2014	Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de programmation de la création de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-sous-Sénart et du choix du Maître d'œuvre, conclu avec la société CULTURE PARTAGEE	23 778,30 € HT
2014/88	18/09/2014	Convention pour la mise en place d'ateliers au sein des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres à l'occasion de la Fête de la science 2014, conclue avec l'Association des Petits Débrouillards Ile-de-France (APDIDF)	4107 €
2014/89	22/09/2014	Convention pour la réalisation de l'atelier « Cristallographie » à la bibliothèque d'Epinay-sous-Sénart à l'occasion de la Fête de la science 2014, conclue avec l'Association Les Atomes Crochus	300 € + transport : 9,80 €
2014/90	19/09/2014	Marché relatif à la maintenance, sécurisation et gestion des logs d'un réseau de sites informatiques avec la société SECURIVIEW.	120 000 € maximum
2014/91		ANNULEE	
2014/92	03/10/2014	Premier marché subséquent de l'accord-cadre A09/2014 relatifs à l'achat de matériel informatique, conclus avec la société CLASS.	2876,50 €
2014/93	10/10/2014	Contrat de prestation pour une animation auprès d'adultes, scolaires et enfants sur la sensibilisation au handicap visuel et la découverte du braille, conclu avec l'association Les Doigts Qui Rêvent (bibliothèque Jules Verne d'Epinay-sous-Sénart)	1593,57 € (dont déplacements : 618,22 € et repas et nuitées : 297,35 €)
2014/94	10/10/2014	Convention de mise à disposition d'un outil d'animation du 3 au 24 mars 2015, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque de Crosne)	***
2014/95	09/10/2014	Modification de la décision n° 2013/195 concernant le contrat de location de cinq photocopieurs pour la bibliothèque à Quincy-Sous-Sénart, les Conservatoires à Boussy Saint Antoine, Brunoy, Epinay-Sous-Sénart et Quincy-Sous-Sénart, conclu avec la société DACTYL BURO	Maintenance : 520,80 € (forfait trimestriel copies noir et blanc) 2 604,00 € (forfait trimestriel copies couleur)

2014/96	16/10/2014	Modification de la décision n° 2014/44 concernant l'avenant (Bon de commande n°50374) au contrat de location de cinq photocopieurs pour la bibliothèque à Quincy-Sous-Sénart, les Conservatoires à Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-Sous-Sénart et Quincy-Sous-Sénart (Bon de commande n° 47732), conclu avec la société DACTYL BURO	Maintenance : 520,80 € (forfait trimestriel copies noir et blanc) 2 604,00 € (forfait trimestriel copies couleur)
2014/97	15/10/2014	Convention de mise à disposition gracieuse de locaux ou équipements communaux pour les services Val d'Yerres Emploi, passée avec la Commune d'Epinay-sous-Sénart	***
2014/98	22/10/2014	Convention de prêt d'exposition du 3 au 25 novembre 2014, conclue à titre gratuit avec Monsieur Nicolas THERS (bibliothèque de Brunoy).	***
2014/99	20/10/2014	Autorisation de faire un recours en annulation devant le TA Versailles	***
2014/100	22/10/2014	Avenant n°2 à la convention tripartite déterminant les conditions générales d'utilisation d'équipement sportif communautaire du Val d'Yerres, passée avec le Collège Albert CAMUS de Brunoy.	439,80 € à titre de recettes
2014/101	30/10/2014	Contrat d'entretien de la station d'air comprimé de la piscine de Brunoy, conclu avec la société GARDNER DENVER France	1480 € HT par an
2014/102	22/10/2014	Convention de mise à disposition d'une exposition du 3 décembre 2014 au 6 janvier 2015, conclue à titre gratuit avec Cécile LOUVEL (bibliothèque de Brunoy).	***
2014/103	29/10/2014	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée restreinte n° 45/2013 relatif à la rénovation et l'extension de la médiathèque à Brunoy, conclu avec le Cabinet BASALT ARCHITECTURE	14 160,99 €
2014/104	03/11/2014	Convention de partenariat concernant l'organisation d'un stand Essonne au Salon des Entrepreneurs 2015, conclue avec l'Agence pour l'Economie en Essonne	3 500,00 €
2014/105	06/11/2014	ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2014-88. Convention pour la mise en place d'ateliers au sein des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres à l'occasion de la Fête de la science 2014, conclue avec l'Association des Petits Débrouillards Ile-de-France (APDIDF)	4 170,00 €
2014/106	06/11/2014	Convention de mise à disposition d'un local communautaire, conclue à titre gratuit avec l'association ACCES VAL D'YERRES	***
2014/107	06/11/2014	Contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le voyage imaginaire de Pénélope Joli Cœur », conclu avec l'association IHANA TARINA (Bibliothèque de Crosne)	400 €
2014/108	06/11/2014	Contrat de prestation pour un spectacle intitulé « Gouttière », conclu avec l'association « PESTACLE » (Bibliothèque de Brunoy)	700,00 €
2014/109	7/11/2014	Passation de l'avenant n° 5 à la convention de prestation de conseil juridique dite « d'orientation	6 587.35 € par an

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE

Par courrier adressé à Monsieur le Président du Val d'Yerres en date du 28 août 2014, Monsieur Alain BÉTANT a fait part de sa démission de son poste de Conseiller Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'Article L.273-10 du Code électoral, Monsieur Jérôme RITTLING est appelé à le remplacer en qualité de Conseiller Communautaire.

Décision à l'unanimité d'installer Monsieur Jérôme RITTLING.

2. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'EMPLOI ET TRANSPORTS

La candidature de Monsieur Jérôme RITTLING est proposée en tant que membre de la Commission Politique de la Ville, de l'Emploi et Transports, afin de compléter son effectif.

Décision à l'unanimité de désigner Monsieur Jérôme RITTLING en tant que membre de ladite commission et ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination.

3. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

1 - Contexte législatif

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) n° 2014-58 du 27 janvier 2014, prévoit, dans ses articles 10 et 11 que « dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, telle que définie par l'INSEE, regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave formant un ensemble d'au moins 200 000 habitants. Toutefois, il peut être dérogé à ce seuil démographique par le représentant de l'Etat dans le département pour tenir compte des caractéristiques de certains espaces, en prenant en compte des particularités de la géographie physique, le nombre de communes membres, la densité de population ou la superficie des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ».

L'article 12, par ailleurs, prévoit, pour les communes limitrophes de la Petite Couronne, la possibilité d'intégrer la Métropole du Grand Paris.

Un projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale portant sur les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines a été élaboré par le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, sur proposition des représentants de l'Etat dans ces départements, puis a été présenté le 28 août 2014 aux membres de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale.

Par courrier daté du 29 août 2014, envoyé le 5 septembre 2014 et reçu le 8 septembre 2014, le Préfet de Région nous a transmis le projet de Schéma.

Le conseil communautaire et les conseils municipaux doivent donner leur avis dans les 3 mois soit au plus tard le 5 décembre 2014.

L'ensemble des avis seront transmis à la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale par le représentant de l'État dans la région, laquelle, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Les propositions de modification du projet de schéma, adoptées par la Commission Régionale de la Coopération Intercommunale à la majorité des deux tiers de ses membres comprenant les deux tiers au moins des représentants de la ou des commissions départementales de la coopération intercommunale, du ou des départements concernés par le projet, sont intégrées dans le projet de schéma.

Le Préfet de l'Essonne définira le périmètre des nouveaux EPCI avant le 1er juillet 2015 puis les conseils municipaux et communautaires donneront leur avis sur l'arrêté avant le 1er octobre.

Pour que le Préfet puisse prendre l'arrêté de fusion, il doit y avoir accord exprimé par la $\frac{1}{2}$ au moins des conseils municipaux représentant la $\frac{1}{2}$ de la population totale (les conseils communautaires ne donnant qu'un avis simple).

Si cette majorité n'est pas atteinte, la CRCI est consultée et doit, sous un mois, donner son avis et faire des éventuelles propositions de modifications dans les mêmes conditions de majorité qu'auparavant.

La création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est prononcée par arrêté du Préfet avant le 1er janvier 2016.

2- Projet de Schéma Régional

Le Projet présenté par le Préfet de Région prévoit de fusionner les 41 EPCI concernés en 11 nouveaux EPCI allant de 800 000 à 125 000 habitants.

Pour notre territoire, il propose une fusion des Communautés des Portes de l'Essonne (Savigny-Sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons), de Sénart Val de Seine (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine) et du Val d'Yerres, ainsi que l'ajout de Viry-Châtillon et de Varennes-Jarcy.

Cet ensemble de 16 communes regrouperait 309 183 habitants.

Nous refusons ce projet pour deux raisons principales : il nie les bassins de vie existants et ne permet pas de porter un projet de territoire. Il cumule donc tous les inconvénients.

2- 1 Un projet de Schéma qui nie le bassin de vie

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Schéma doit prendre en compte au titre de l'article L.5210-1-1-III 2°) l'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI notamment au regard des bassins de vie...

Cette notion de Bassin de Vie est essentielle au respect de l'objectif affiché du Schéma qui « entend également conserver les liens de proximité entre les territoires et leurs habitants.... ».

Si « cartographiquement » nos territoires semblent proches, la réalité est toute autre.

Ce futur territoire est coupé en deux par la Seine, obstacle difficilement franchissable. Les habitants du Val d'Yerres devant se rendre sur l'une des villes des Portes de l'Essonne (par exemple de Yerres à Morangis) passent aujourd'hui par la Francilienne, Evry et l'autoroute A6, trajet qui, aux heures de pointe, prend plus d'une heure de voiture.

Aucune action, aucun projet et aucun équipement ne sont partagés entre les habitants de nos deux rives. Nos territoires sont structurés autour de réseaux de transports conçus sur des axes nord-sud, indépendamment à l'ouest et à l'est du fleuve.

A ce titre la carte présentée par le Préfet, en page 13 du projet, «Les bassins de vie du Grand Paris » démontre l'inadéquation entre cet objectif d'amélioration de la cohérence spatiale et le projet. Ce document, issu de l'étude du cabinet Devillers et Associés pour le compte de l'Atelier International du Grand Paris, définit clairement le territoire du Val d'Yerres-Val de Seine comme étant un bassin de vie à part entière (n°25).

L'étude complète du cabinet Devillers montre précisément la faiblesse, voir l'inexistence des relations entre les habitants de notre territoire et celui des Portes de l'Essonne, notamment concernant la fréquentation des établissements commerciaux, culturels, sportifs ou de santé.

2-2- Un projet de Schéma sans Projet de Territoire

Ainsi, cette agglomération de 300 000 habitants, non seulement ne reflète en rien les réalités du quotidien des habitants, coupe en deux l'aéroport d'Orly mais ne permet pas au surplus de se positionner efficacement face au 6.5 millions d'habitants de la Métropole.

La création d'une communauté de 300 000 habitants au nord-est de l'Essonne ne permet pas d'atteindre l'objectif annoncé du SRCI de renforcer la compétitivité du territoire francilien, adapter la gouvernance du territoire à ses évolutions, permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens et optimiser l'organisation...

3- Notre proposition, une alternative Sénart Val de Seine Val d'Yerres réclamée par l'Etat depuis 10 ans.

3-1 La reconnaissance du vrai Bassin de vie

Loin de se cantonner dans une posture d'opposition, et au regard des incertitudes relatives à la gouvernance, aux compétences et aux ressources de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires, le Conseil communautaire du Val d'Yerres propose la fusion des agglomérations de Sénart Val de Seine et du Val d'Yerres, chaque commune membre du Val d'Yerres prenant la même délibération.

Cette proposition alternative concrète répond aux objectifs portés par la loi. Elle s'inspire des réalités vécues par nos habitants, réalités d'ailleurs constatées par

l'Etat qui, depuis la création des agglomérations respectives de Sénart Val de Seine et du Val d'Yerres, nous incite à fusionner nos deux agglomérations.

Par exemple, l'Etat nous a contraints à élaborer un PLD et un SCOT à l'échelle de ce territoire. Mais c'est aussi celui qui structure notre réseau de bus, notre structure d'insertion des jeunes (Mission Locale)....

Ce bassin de vie, en croissance démographique, approchera les 200 000 habitants et sera susceptible de s'étendre notamment à Varennes-Jarcy.

Répondant à la logique du bassin de vie, il permettra une véritable gestion des services de proximité respectant la réalité des usages de ses habitants (fréquentation des équipements, structuration des lignes de bus...) qui sont au cœur des compétences des Communautés d'Agglomération.

Cette proposition est d'autant plus pertinente que la loi prévoit « qu'il peut être dérogé au seuil démographique des 200 000 habitants pour tenir compte des caractéristiques de certains espaces, en prenant en compte des particularités de la géographie physique, le nombre de communes membres, la densité de population ou la superficie des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ».

Le territoire du Val d'Yerres et de Sénart Val de Seine est celui qui est complètement concerné par cette disposition.

En effet, il est impossible de l'étendre au-delà de ses frontières géographiques et administratives. Administrativement, au nord, le territoire est limitrophe de la Métropole et à l'est, vers la Seine et Marne, nous ne sommes plus dans l'Aire Urbaine de Paris. Physiquement, à l'ouest, la vallée de la Seine et au sud, le Massif forestier de Sénart, créent des ruptures géographiques majeures.

3-2 Etre acteur de l'organisation du Sud-Est francilien

Les élus du Val d'Yerres souhaitent, pour appliquer la loi MAPTAM, œuvrer au regroupement des collectivités de la rive droite de la Seine, basé sur le bassin de vie, maintenant l'unité du Val d'Yerres et également permettre d'assurer leurs capacités de développement, notamment en termes d'économie, d'emploi et de transport.

Pour cela, les élus sont particulièrement soucieux d'impliquer au mieux le territoire de ce futur ensemble dans la dynamique de projet du futur Grand Paris, et souhaitent ainsi que l'ensemble de l'axe « Sud Val de Marne - Orly - Val d'Yerres - Val de Seine - Evry - Sénart - Melun » se structure sous la forme d'un Pôle Métropolitain conformément à l'article L. 5731-1 du Code général des collectivités territoriales.

Seul le pôle métropolitain proposé lors de la motion du conseil communautaire du 30 juin 2014 permet, en associant les territoires du sud du Val de Marne, Orly, le Val d'Yerres, le Val de Seine, Evry, Sénart et Melun, de faire exister le « cône sud-est » de l'Île de France.

Dépassant le million d'habitants, ce pôle métropolitain aura une véritable légitimité afin de participer au développement de nos territoires en lien avec la future Métropole du Grand Paris et ses 6 millions d'habitants.

Enfin, il convient d'ajouter que la volonté des élus de la rive gauche de la Seine est de renforcer l'agglomération des Portes de l'Essonne en créant la « communauté du Pôle d'Orly » alors que le périmètre actuel coupe, lui, la plateforme aéroportuaire en 2. En effet, le territoire de la rive gauche de la Seine est tourné vers l'aéroport d'Orly et le centre Essonne, notamment autour du tramway T7, mais pas vers la rive droite de la Seine.

Considérant la nécessité d'élargir le périmètre du Val d'Yerres, conformément à la loi MAPTAM, à un bassin de vie approchant les 200 000 habitants,

Considérant la nécessité de maintenir la proximité avec les habitants pour gérer au mieux les services publics de la communauté d'agglomération,

Considérant la possibilité d'obtenir une dérogation à l'application du seuil des 200 000 habitants,

Considérant l'importance de prendre part au développement du projet du Grand Paris,

Le Conseil Communautaire rend un avis défavorable au Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Communautaire demande au Préfet de la Région Ile-de-France de prendre en compte sa volonté de créer une Communauté d'Agglomération sur la rive droite de la Seine approchant les 200 000 habitants et de renforcer cette structure par la création d'un Pôle Métropolitain allant du sud du Val de Marne à Melun en passant par le Val d'Yerres, Sénart Val de Seine, le Pôle d'Evry et la Ville nouvelle de Sénart.

Décision prise à la majorité absolue des suffrages exprimés (Contre : André CANAS, Chloé DELCROIX, Pascal MICHELANGELI, Jérôme RITTLING).

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants.

I. LE BILAN 2014 EN FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

▪ *La fiscalité économique*

- La Cotisation Foncière Economique reprenant pour l'essentiel les anciennes bases foncières de la Taxe Professionnelle et pour laquelle le Conseil Communautaire a voté un taux de 24,92%, génère en 2014 un produit estimé à 4.405.856€, soit une perte de 245.362€ par rapport à 2013. En effet, l'article 76 de la loi 2013-1278 portant loi de finances 2014 est venu modifier le barème existant en passant de 3 à 6 tranches d'imposition, dont les 2 premières, applicables aux entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 000€ ou 32 000€, ont été plafonnées. Ainsi plus de 1700 entreprises ont vu leur base et donc

leur cotisation diminuer en 2014, avec pour corollaire une diminution de base de CFE d'environ 1,7M€ pour le Val d'Yerres, soit une perte de recettes de 430 000€, partiellement compensées par des augmentations de bases de plusieurs établissements.

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, basée sur le chiffre d'affaires des sociétés, imposées selon un barème voté dans le cadre du projet de loi de finances, devrait rapporter 2.175.586 € à la collectivité. Egalement en baisse par rapport à 2013, la CVAE recule de 79.433€

- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, qui concerne essentiellement sur notre territoire les antennes relais de téléphonie mobile et les transformateurs électriques, a permis de dégager une recette totale de 121.630 €.

- Les recettes de la Taxe sur les Surfaces Commerciales se sont élevées à 605.376 €

Soit un produit de fiscalité économique total de 7.308.4488 €, à comparer aux recettes 2013 qui s'élevaient à 7.559.558 €.

▪ *La fiscalité mixte*

La revalorisation annuelle des bases a été fixée à 0,9% par le parlement dans le cadre du projet de loi de finances 2014, soit un coefficient divisé par 2 par rapport aux 2 dernières années.

Les membres du Conseil Communautaire ont décidé de maintenir inchangé les taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties et celui de la Taxe d'Habitation.

Le produit notifié en 2014 s'élève ainsi à 19.040.913 € dont il convient de déduire le reversement de fiscalité du FNGIR de 10.845.862 €, soit un montant net de fiscalité mixte de 8.195.051€.

▪ *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

Depuis 2013, afin d'établir un mode opératoire clair, les élus ont décidé que la TEOM financerait désormais 50% des dépenses de balayage des 6 communes en plus de la prestation de ramassage des ordures ménagères.

Compte tenu de la baisse des cotisations appelées par le SIVOM et en prenant en compte les demandes d'amélioration des prestations de balayage de plusieurs communes, une baisse ou un maintien du taux de TEOM 2014 a pu être votée par le Conseil Communautaire pour chacune des 6 communes.

▪ *Autres recettes fiscales*

Les attributions de compensation fiscale de l'Etat s'élèvent à 439.195 €, en recul de 57 351€

▪ *La Dotation Globale de Fonctionnement*

L'article 72 de la loi de finances 2014 a instauré une minoration de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques. L'enveloppe dite normée a été amputée d'1,5Md€ dont 252M€ à la charges des EPCI. Concrètement, la dotation d'intercommunalité du Val d'Yerres a diminué de 358K€ soit un montant perçu de 4 852 957€ contre 5 211 331€ en 2013.

L'autre volet de la DGF est la dotation de compensation de Taxe Professionnelle (DGF de compensation). Celle-ci remplace la compensation part salaire de Taxe Professionnelle depuis 2004. En 2014, la dotation s'élève à 2.865.186 €, soit une baisse de 31 462 €.

▪ *Subventions de Fonctionnement*

Le conservatoire subit fortement depuis 2013 le désengagement financier de ses partenaires.

Le conseil général a baissé l'année dernière sa subvention de fonctionnement de 30K€.

Quant à la DRAC, celle-ci poursuit son désengagement en 2014 et réduit à nouveau sa participation de près de 60K€ après une première diminution de 50K€ en 2013.

Quant au secteur politique de la ville, les financements sont incertains pour certaines actions, telles que la prévention sur les conduites à risque ou la mission de coordination des actions de cohésion sociale.

▪ *Les Produits des services*

Dans le cadre du contrat de DSP, les recettes des entrées des piscines des Sénarts et Pierre de Coubertin sont désormais encaissées par le délégataire.

Suite au dernier comité d'agrément qui a entériné l'installation de deux nouvelles entreprises, la pépinière d'entreprise a aujourd'hui atteint son objectif d'accueil.

Le montant global des recettes a été budgété à hauteur de 1,3M€ se répartissant comme suit :

- Piscines de Brunoy	125 K€
- Conservatoires	500 K€
- Bibliothèques	10 K€ (<i>photocopieurs et frais de relances</i>)
- Culture	6 K€ (<i>manifestations culturelles organisées par le Val d'Yerres</i>)
- Pépinière d'entreprise	138 K€
- Remb. selon convent°	486 K€ (<i>convent° avec les communes et la mission locale</i>)

Pour mémoire réalisé 2013 : 1 296 838 €

2. Les dépenses de fonctionnement

Comme chaque année, une attention particulière a été portée à une exécution maîtrisée des dépenses courantes.

- *Les charges à caractère général*

BP 2014 6.751.220	Pré real 2014 6.600.000
-----------------------------	-----------------------------------

Le chapitre devrait présenter une quasi-stabilité par rapport à l'exercice 2013, malgré l'augmentation des taux de TVA.

- *Les charges de personnel*

BP 2014 8.000.000	Pré real 2014 7.700.000
-----------------------------	-----------------------------------

C'est une réelle diminution qui est attendue cette année, conséquence de départs, de réorganisation dans les services, notamment au sein du conservatoire de musique et de danse du val d'Yerres.

- *Les contributions au SIVOM*

Après plusieurs années de fortes augmentations afin d'assainir sa situation financière, le SIVOM a voté en 2014 une baisse de ses contributions appelées de **-0,09%** en moyenne pour la prestation de collecte et traitement des ordures ménagères, encombrants et résidus de marchés.

Les prestations de balayage ont augmenté pour leur part de **1,87%** suite à l'harmonisation des prestations sur le territoire mais aussi à l'augmentation du taux de TVA de 7% à 10% qui impacte ce secteur.

	2013	2014	%
DEPENSES			
ORDURES MENAGERES	10 556 601,00	10 521 306,00	-0,33
ENCOMBRANTS	585 525,00	585 525,00	0,00
RESIDUS DE MARCHES	143 467,00	168 699,00	17,59
CONTRIBUTION O.M	11 285 593,00	11 275 530,00	-0,09
BALAYAGE SIVOM	1 334 415,00	1 359 347,00	1,87
PRESTATIONS BALAYAGE	1 334 415,00	1 359 347,00	1,87
CONTRIBUTIONS TOTALE	12 620 008,00	12 634 877,00	0,12

- *Les subventions de fonctionnement*

Détail des versements au titre de l'exercice 2014 :

fonction	nature	service	Antenne	libellé tiers	Versements 2014
020	6574	RH	COMMUN	COMITE DES OEUVRES SOCIALES	70 000
311	6574	EMD	COMMUN	AMICALE LAIQUE DE CROSNE	21 000
314	6574	CULT	COMMUN	APDAV (FEUX DE LA RAMPE)	5 000
413	6574	PISC	ASSOCIATIO	ASSOCIATIONS NAUTIQUES	36 143
524	6574	CS	COMMUN	MISSION LOCALE VAL DE SEINE	10 000
524	6574	CS	COMMUN	VAL D'YERRES PREVENTION	160 506
524	65738	CS	COMMUN	UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE	5 000
524	6574	CS	COMMUN	MOUVEMENT DU NID	6 600
524	6574	CS	COMMUN	ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE	4 000
524	6574	CS	COMMUN	VIE LIBRE	1 500
524	6574	CS	COMMUN	THEATRE ET AUTRES JEUX SANS FIN	400
815	6574	TRAN	ASSOCIATIO	SADUR	1 000
832	6574	ENV	ASSOCIATIO	AVEVY	12 000
833	65738	ENV	ASSOCIATIO	OFFICE NATIONAL DES FORETS	5 650
902	6574	ML	COMMUN	INSERTION ET DEVELOPPEMENT *	284 408
903	6574	ECO	COMMUN	ADCI (CINEMAS DU VAL D'YERRES)	92 500
903	6574	ECO	COMMUN	COMMUNE D'YERRES (EXPOSITION CAILLEBOTTE)	70 000
					785 707

*A noter que ce montant intègre les frais de personnel mis à disposition par le VY que l'association Insertion et Développement nous rembourse intégralement par la suite (218 791€ en 2014)

- *Le transport*

Le budget consacré aux transports, stable, s'élève pour 2014 à 972.000 €. Il finance les phases successives du plan transport qui améliore significativement

les déplacements des Val d'Yerrois. Globalement, le Contrat de type 2 représente une enveloppe d'environ 9M€ au sein de laquelle le Val d'Yerres consacre désormais chaque année 1M€, le solde étant financé par le Syndicat des Transports d'Ile de France.

▪ *Les frais financiers*

BP 2014 1.920.000	Pré real 2014 1.822.345
-----------------------------	-----------------------------------

Ceux-ci devraient être inférieurs aux prévisions. En effet, l'emprunt de 3M€ sera souscrit en fin d'année, ne générant des intérêts qu'en 2015.

La ligne de Trésorerie a été ponctuellement sollicitée en 2014, limitant les frais à env. 6000€.

▪ *L'Attribution de Compensation*

Aucun nouveau transfert de charges n'ayant été décidé, le montant des Attributions de Compensation est figé et s'élève à 4.886.665,24 € en dépenses et 104.342,23 € en recettes.

BOUSSY SAINT ANTOINE	546 451,8 7
BRUNOY	636 547,4 3
CROSNE	2 345 188, 71
EPINAY SOUS SENART	634 050,5 4
QUINCY SOUS SENART	724 426,6 9
YERRES	-104 342,2 3

▪ *Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources*

Le Val d'Yerres est contributeur au FNGIR pour un montant de 10.845.862 €.

▪ *Le Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales*

Un ensemble intercommunal devient contributeur lorsque son potentiel fiscal agrégé (PFA) est supérieur à 90% du PFA moyen national. Le Val d'Yerres se situait à la limite inférieure, aussi la collectivité n'était pas contributrice ni en 2012 ni 2013.

Le Val d'Yerres est devenu contributeur en 2014 à hauteur de 318 471€ à répartir entre les communes et l'EPCI. La participation de la communauté d'agglomération s'est ainsi élevée à 120 478€ cette année.

II. Le bilan 2014 en investissement

Plus de cent millions d'euros ont été investis pour nos 90.000 habitants en 10 ans.

En investissements cumulés nous avons ainsi consacré :

- **Pour les piscines**
29,2 M€
- **Pour les conservatoires**
2,5 M€
- **Pour les salles de spectacles**
63,1 M€
- **Pour les bibliothèques**
3,4 M€
- **Pour l'environnement** (parcs de Quincy et de Crosne, Fil Vert)
13,1 M€

1. Travaux en cours de réalisation en 2014 dans le cadre des grands projets d'investissements

- reprise du chantier d'aménagement du parc de Crosne
765,5 K€
- études préparatoires aux travaux d'agrandissement de la bibliothèque de Brunoy 138,4 K€
- études préparatoires aux travaux de la Maison des Arts et de la Culture
65,8 K€
- poursuite du programme « Fil vert », d'aménagement des berges de l'Yerres
446,6 K€

2. Investissements en cours de réalisation en 2014 au titre des investissements courants

En plus des travaux réalisés dans le cadre du PPI, le Val d'Yerres investi jusqu'à présent **1,7€ TTC**,

- acquisition, aménagements et installation d'équipements dans la médiathèque de Quincy 76,7 K€
- dans la création d'un accès PMR à la Bibliothèque d'Epinau sous-Sénart
175,3 K€
- pour l'aménagement du hall de la salle René Fallet et l'acq. de mobilier de cérémonie 239,2 K€
- en équipements et travaux dans les salles de spectacles
597,7 K€
- dans les conservatoires (acq. d'instruments et travaux)
89,9 K€
- en travaux dans les piscines communautaires
176,2 K€
- dans l'acquisition des bornes incendie
130,6 K€

- pour l'aménagement de la pépinière d'entreprise
10,3 K€
- en subv. d'équipement versé auprès de Réseau Ferré de France (mur anti bruit Quincy-Boussy) 39,6 K€
- dans les autres équipements et moyens des services
92,9 K€

BP 2014
3.800.000

Pré-Réalisé 2014
3.697.794

3. Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette sera moins élevé que prévu compte tenu d'une contractualisation d'emprunt reportée en fin d'exercice.

3. Recettes d'investissements

- *Le Fonds de Compensation de la TVA*

Son montant est évalué à 500 K€

Le FCTVA perçu en fonction des investissements réalisés cet exercice s'élève à 461 877€

D'autre part, une mission confiée à un cabinet d'étude spécialisé dans l'analyse du FCTVA nous aura permis de recouvrer une recette exceptionnelle de 41 429€ sur régularisation de l'exercice 2009.

- *Les subventions perçues*

Etant donné le ralentissement du montant de nos investissements, dû à l'achèvement de notre PPI, ces recettes d'investissement sont naturellement en baisse.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions perçues (chap 13)	13 545	14 884	237 927	2 678 338	9 171 420	2 734 891	3 166 377	2 324 847	5 325 523	2 628 582	751 674	181 980

Les recettes perçues au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 181 980€ et concernent les opérations suivantes :

- solde de la subvention du parc de Crosne
- équipement de radiolocalisation pour le réseau de bus
- avance de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour la Maison des Arts et de la Culture

▪ *Les emprunts*

Pour mémoire, 3.500.000 € d'emprunt ont été prévus au Budget Primitif 2014. Lors du bureau communautaire du 3 novembre dernier les élus ont décidé de ne mobiliser que 3.000.000 €.

Compte tenu d'un remboursement du capital de 3,7M€ et d'un emprunt limité à 3M€, le Val d'Yerres poursuit son désendettement à hauteur de 0,7M€.

Ainsi, le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2014 sera de 52,8 M€.

La dette est parfaitement stable et maîtrisée puisque constituée d'emprunts dont 82% sont à taux fixes et 18% à taux variables non structurés.

III. Les orientations budgétaires pour l'année 2015

1. Les recettes de fonctionnement

▪ *Produits des services*

BP 2014 1.333.875

Prévision 2015 1 337 000
--

Ce poste retrace l'encaissement des recettes liées à la participation des usagers du réseau des conservatoires, de la piscine communautaire de Brunoy et de la pépinière d'entreprise.

L'ensemble des recettes devrait se maintenir en 2015.

▪ *Dotation d'intercommunalité*

BP 2014 5.211.331

Prévision 2015 4 700 000
--

La loi de finance 2014 avait prévu au sein de la DGF, une baisse des dotations aux collectivités de 1,5 Milliards en 2014 et à nouveau 1,5 Milliards en 2015. La loi de finance 2015 amplifie très largement cette contribution des collectivités au redressement des finances publiques en amputant la DGF de 3,7 Milliards pendant 3 ans. Il conviendra donc d'anticiper un triplement de la perte subie en 2014, soit une baisse d'environ 1M€ par rapport à 2013.

BP 2014 256.700

Prévision 2015 178 700
--

▪ *Subventions de Fonctionnement*

Pour 2015, il convient d'anticiper, après des diminutions continues, la suppression de la subvention de la DRAC destinée au fonctionnement du conservatoire, soit une baisse de recettes de 68 000€.

▪ *La T.E.O.M*

BP 2014 12.360.983

Prévision 2015 <i>A évaluer</i>

Les premières simulations basées sur le système de calcul élaboré en 2013, déterminent un produit de TEOM qui évoluerait de 40K€. En conséquence, les taux par commune devraient donc très peu évoluer.

▪ *La fiscalité économique*

BP 2014 7.840.000

Prévision 2015 7 820 000
--

la Cotisation Foncière des Entreprises :

Par délibération du 28 septembre 2014, le conseil communautaire a défini un nouveau barème pour les entreprises assujetties à la cotisation minimale, ainsi les recettes attendues devraient revenir à leur niveau de 2013.

De plus, une hausse de taux est potentiellement autorisée sur le taux de CFE 2015, grâce à la procédure de réserve de taux capitalisé.

la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :

Basée sur le chiffre d'affaire des sociétés et calculée en fonction d'un barème fixé dans le cadre des projets de loi de finances, compte tenu de la croissance atone de l'économie, il est difficilement envisageable de prévoir un surcroît de recettes.

l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux :

Sauf installation de nouveaux équipements imposables en 2015, cette recette sera stable.

la Taxe sur les Surfaces Commerciales :

Les collectivités peuvent voter un coefficient pour majorer le produit de cette taxe, mais les modalités d'application sont très encadrées.

▪ *La fiscalité mixte*

BP 2014 19.100.000

Prévision 2015 19 200 000

Depuis 2014, la revalorisation annuelle des bases d'imposition évolue conformément à l'inflation prévisionnelle prévue par le PLF 2015. La commission des finances de l'assemblée nationale a adopté l'amendement du rapporteur général du budget proposant une revalorisation de 0,9%.

Conformément au souhait des élus communautaires, l'équilibre du budget 2015 devra être recherché avec un objectif de maintien des taux de la fiscalité mixte.

2. Les dépenses de fonctionnement

- *Dépenses à caractère général*

BP 2014 6.751.220

Prévision 2015 6 202 770
--

Afin d'anticiper les forte baisse de recettes attendues, les services se sont à nouveau mobilisés afin de diminuer dans chacun de leur secteur leur budget de fonctionnement. Le chapitre devrait globalement diminuer d'environ 6% par rapport au Budget Primitif 2014.

- *Dépenses de personnel*

BP 2014 8.000.000

Prévision 2015 7 400 000
--

Résultant d'un volontarisme affirmé de faire baisser les charges de fonctionnement au travers notamment de réorganisation des services, ce chapitre connaîtra une forte diminution estimée à 600K€ en 2015.

- *Atténuation de produits*

BP 2014 15.720.463

Prévision 2015 15 892 529

En l'absence de nouveaux transferts de charges, le montant de chaque Attribution de Compensation restera inchangé, soit un montant cumulé de 4,88M€

De même, le reversement au titre du FNGIR restera inchangé à hauteur de 10,85M€.

En revanche, il ne faudra pas négliger les effets de la montée en puissance progressive du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et des Communales (FPIC). Selon les premières simulations, la contribution du Val d'Yerres progresserait d'environ 40K€ pour atteindre 160K€.

- *SIVOM*

BP 2014 12.657.487

Prévision 2015 12 730 417

Selon les travaux préparatoires budgétaires du syndicat, les cotisations appelées par le SIVOM en 2015 sont pressenties stables.

- *Frais Financiers*

BP 2014 1.920.000

Prévision 2015 1 800 000
--

Conséquence d'une plus grande maturité de la dette, les frais financiers devraient progressivement diminuer au cours des prochains exercices, ils sont estimés à 1,8M€ en 2015.

3. Les dépenses d'investissement

L'année 2015 sera consacrée aux opérations inscrites dans la phase finale du Programme Pluriannuel d'investissement.

■ PPI

Dans le cadre de la poursuite du programme d'investissement au service des habitants du Val d'Yerres, les objectifs 2015 seront les suivants :

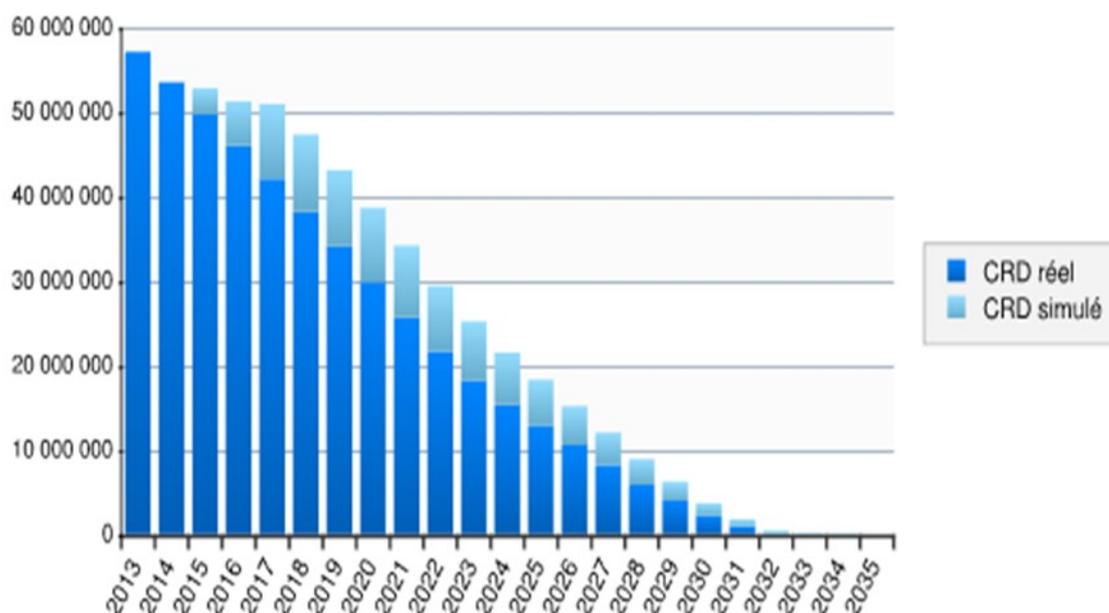
- Phase finale des aménagements du Parc des bords de l'Yerres à Crosne,
- 1^{ère} phase de Travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Brunoy,
- Réorientation et lancement du projet de la Maison des Arts et de la Culture située à Epinay-sous-Sénart,
- Démarrage du projet de rénovation de la bibliothèque Jean de la Fontaine à Quincy-sous-Sénart,
- Poursuite du fil vert, aménagement du cheminement des berges de l'Yerres.

■ Remboursement de la dette

Le remboursement du capital devrait atteindre 4 M € en 2015.

Il apparaît parfaitement conciliable de finaliser le programme d'investissement tout en poursuivant la phase de désendettement amorcé en 2013 et qui se poursuivra en 2015.

Evolution du CRD



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Emprunts previsionnels à réaliser</i>	0	3 000 000	2 500 000	4 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000

4. Les recettes d'investissement

- *Le Fonds de Compensation de la TVA*

En corrélation avec le montant des investissements inscrits, son montant devrait s'élever à 500.000 €.

A noter que le projet de loi de finances 2015 prévoit un relèvement du taux de remboursement qui passerait de 15,761% à 16,404%.

- *Les subventions perçues*

Pour mémoire, le Val d'Yerres a signé un contrat de partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne, qui participera au financement de nos investissements à hauteur de 2,6 M € afin de financer la Maisons des Arts et de la Culture, l'agrandissement de la bibliothèque de Brunoy, la rénovation de la bibliothèque annexe Jean de la Fontaine à Quincy-sous-Sénart, mais aussi le renouvellement annuel des instruments de musique du CRD.

Il sera proposé d'inscrire en cours d'année les crédits de subvention en fonction de l'état d'avancement des travaux des différentes opérations.

- *Les emprunts*

En fonction des besoins d'investissements qu'il convient d'affiner, le montant d'emprunts nécessaire pour en assurer le financement sera compris entre 2,5 et 3 M€ soit un montant inférieur au remboursement du capital, ce qui nous assurera de diminuer à nouveau l'encours de dette.

CONCLUSION

L'exercice 2015 nous place face à un double défi qui consiste à maintenir nos équilibres budgétaires malgré l'amplification des baisses de dotations de l'Etat et à poursuivre nos investissements au service des Val d'Yerrois.

Aussi, ce budget affichera une baisse sans précédent de son budget de fonctionnement d'environ 1M€ afin de compenser les pertes de ressources, sans actionner le levier fiscal afin d'épargner les contribuables.

Les derniers investissements inscrits au PPI vont se poursuivre progressivement, avec le souci de pérenniser la nécessaire phase de désendettement. Les subventions d'investissements contractualisées avec nos partenaires nous permettront de respecter cette équation.

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme du Val d'Yerres a été créé par délibération du 28 juin 2013. Sa comptabilité est traduite dans un budget annexe distinct.

Le montant de son budget annuel s'établi à 44 000€ pour 2014.

Il convient de prévoir des crédits pour la rémunération de l'agent d'accueil de la structure et pour la réalisation de travaux de conception ou d'impression de plaquettes et documents informatifs.

Son budget de fonctionnement 2015 sera étudié par le conseil d'exploitation du 28 novembre prochain.

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport en matière de développement durable, pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

1 – Pratiques et activités internes à la collectivité

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres a établi un bilan des actions menées en interne par les services, parmi lesquelles on notera en matière de :

1. Réduction de l'impact de la consommation de papier sur l'environnement
2. Mise en place du tri sélectif
3. Réduction des consommations d'électricité
- 4. Sensibilisation**

2 – Politiques territoriales

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres préserve et met en valeur son patrimoine écologique et environnemental par :

5. L'aménagement des berges de l'Yerres (le Fil Vert)
6. Continuité de promenade du Réveillon à Yerres
7. Mise en accessibilité « PMR » de l'accès situé au rond point de l'Abbaye
8. Passage le long de la piscine de Brunoy
9. Réfection du cheminement « peupleraie » à Brunoy
10. Mise en sécurité du cheminement entre le bras mort et la rivière de l'Yerres à Quincy-sous-Sénart
11. Parc des Bords de l'Yerres à Crosne
12. La lutte contre la pollution sonore
13. L'amélioration de la gestion de l'eau et des déchets
14. L'optimisation des déplacements sur le territoire

A l'unanimité, il est pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, l'examen du Budget Primitif étant prévu le 18 décembre 2014.

5. LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF À LA PROPRIÉTÉ DES VOIES ET ESPACES PUBLICS DE LA VILLE D'YERRES.

Par une délibération du 9 décembre 2010, le Conseil Communautaire a autorisé la passation du marché de Balayage et prestations d'entretien des voies et espaces publics sur la commune d'Yerres avec la société TEP VOIRIE. Ledit marché prendra fin le 11 mars 2015.

Soucieux d'assurer la continuité du service, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert doit être lancée au plus tard le 28 novembre 2014 en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offre ouvert relative à la propreté des voies et espaces publics de la ville de Yerres conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser le Président à passer le marché public dont les caractéristiques essentielles et les montants prévisionnels sont visés ci-dessus, et à signer tous les documents y afférents,
- d'autoriser la reconduction tacite éventuelle du marché,
- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offre, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la passation d'un marché négocié conformément aux dispositions des articles 35-I-1° ou 35-II-3° du Code des marchés publics.

Décision prise à la majorité absolue des suffrages exprimés (Contre : Pascal MICHELANGELI).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.